



OBJECTIFS

- Connaître le cadre légal de la profession, certains articles du code pénal et du code de procédure pénale, du code civil, la notion d'armes
- Gérer les situations conflictuelles
- Valider les acquis de l'expérience du chien et du maître.
- Améliorer les aptitudes du chien en obéissance et aux méthodes de travail propres à la sécurité privée

PRÉ-REQUIS

- Posséder la carte professionnelle d'agent de sécurité ou détenir le CQP ou un titre V d'agent de sécurité inscrit au RNCP ;
- Posséder un chien non classé en 1ère catégorie, de 12 mois (pour effectuer la formation), et disposer de son carnet de vaccination ;
- Présenter une attestation d'assurance RC pour le chien ;
- Pour le chien réussir le test d'aptitude d'entrée en formation
- SST en cours de validité
- Être calme et pondéré
- Permis de conduire et véhicule pour le transport du chien

SUIVI ET ÉVALUATION DES RESULTATS

- Fiche d'évaluation stagiaire,
- Feuille d'émargement,
- Délivrance d'un diplôme en cas d'évaluation favorable,
- Document d'évaluation de satisfaction / QCM d'évaluation des acquis,
- Attestation de présence,
- Attestation formation individualisée.

CONDITIONS D'EXAMEN ET VALIDATION

- Examen validé sur un ensemble de 2 unités de valeurs
- Questionnaire général agent de prévention et sécurité
- Questionnaire spécifique agent cynophile
- Conduite de l'animal : parcours d'obéissance, saut et obstacle
- Défense du maître avec et sans muselière, détection de malfaiteurs
- Mise en situation professionnelle tirée au sort par le candidat
- Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 10/20 aux épreuves et s'il est apte à l'épreuve pratique.

COMPETENCES DEVELOPPEES

- Acquérir les compétences théorique et pratique nécessaires pour travailler dans les métiers de la sécurité privée en tant qu'agent cynophile.

Public : Tous public/Agents de sécurité/Agents de sécurité cynophile

Dates / lieux : Consultez www.bcformation.com pour obtenir les plannings de chaque site

Intervenants : Formateur spécialisé

Responsable pédagogique : Cédric CESAR - 0764084787

Durée : 315 heures (hors examen)

Tarif : € net de TVA

Nombre de stagiaires : 4 à 12 personnes (inter)

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Délais d'accès : 3 semaines à 3 mois

Financement : CPF, Pôle Emploi, OPCO, Conseil Régional, Individuel

Moyens pédagogiques :

Cours théorique avec méthode directives et participatives.
Projection de vidéos sur écran et vidéoprojecteur.
Cas pratiques et mises en situation.

Débouché : Agent de sécurité cynophile

LEGISLATION ET REGLEMENTATIONS CYNOPHILES (35H)

- Connaissance des dispositions applicables à l'activité mentionnée au 1o de l'article L. 611-1 du livre VI du code de la sécurité intérieure avec l'usage d'un chien
- Application du code rural et connaissance de la législation relative aux chiens dangereux

CONNAISSANCES GENERALES DU CHIEN (35H)

- Acquisition de connaissances sur :
 - l'hygiène
 - l'habitat et l'entretien du chien
 - les principales maladies
 - la vaccination
 - la psychologie canine
 - la morphologie et l'anatomie

OBEISSANCE ET SOCIABILITE DU CHIEN (54 H)

- Maîtriser :
 - les techniques d'obéissance
 - l'adaptabilité du chien envers son environnement
 - les techniques du binôme maître-chien

MAITRISE DU CHIEN DANS LE CADRE DE LA LEGITIME DEFENSE (92H dont 21H de nuit)

- Maîtriser :
 - l'opportunité d'une défense avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée
 - faire intervenir le chien avec ou sans muselière (défense du maître) dans le

DETECTION DE PERSONNES ET D'OBJETS POUVANT PORTER PREJUDICE A LA SECURITE DES BIENS ET PERSONNES (99H dont 28H de nuit)

- Comprendre et utiliser de manière optimale les qualités naturelles du chien (détection olfactive, aérienne, au sol et souterraine, visuelle et auditive, pistage),
- Observer et interpréter les réactions du chien durant un cheminement de sa ronde,
- Maîtriser le chien dans le cadre de la détection et recherche.

Examen 7 heures